



Cayenne, le 2 mars 2009

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**RECTORAT**

**Division des personnels  
enseignants du 1er degré  
DPE1**

Réf : DPE1/NP/2009-109

Jean RAMERY  
Chef de division

Dossier suivi par  
Nadine PALMOT  
Claudia BOYCE

Téléphone  
05 94 27 20 33  
05 94 27 20 45

Fax : 05 94 27 20 34

Courriel :  
nadine.palmot@ac-guyane.fr  
claudia.boyce@ac-guyane.fr

B.P. 6011  
97306 Cayenne Cedex

Le recteur  
Chancelier de l'Université  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale de la Guyane

aux

Personnels du 1er degré de l'académie

S/c de Monsieur l'inspecteur d'académie adjoint au  
DSDEN  
S/c de Madame l'inspectrice de l'éducation nationale  
adjointe à l'I.A.  
S/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale  
S/c de Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement  
S/c de Mesdames et Messieurs les directeurs  
d'établissements spécialisés

Monsieur le directeur de l'IUFM

**Objet :** Formation des personnels pour l'adaptation et la scolarisation des élèves en situation de handicap – stage de spécialisation, année 2009-2010.

La circulaire ministérielle relative aux stages de spécialisation –CAPA-SH pour l'année scolaire 2009-2010 est en cours de préparation.

En conséquence, les enseignants titulaires intéressés par les stages de spécialisation en vue d'exercer des fonctions dans le domaine de l'adaptation et la scolarisation des élèves en situation de handicap peuvent se reporter aux textes suivants :

- Décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004 (BO spécial n° 4 du 26/02/2004)
- Arrêtés du 5 janvier 2004 (BO spécial n° 4 du 26/02/2004)
- Circulaire n°2004-026 du 10/02/2004 (BO spécial n° 4 du 26/02/2004)

Pour les écoles ne possédant pas les bulletins officiels, les textes pourront être consultés auprès des secrétariats des Inspecteurs de l'éducation nationale de leur circonscription.

## **TRANSMISSION DES DOSSIERS**

Les éventuels candidats à l'une ou plusieurs des formations concernées sont invités à retirer un dossier de candidature au Rectorat -Division des personnels enseignants du 1er degré- ou sur le site académique [www.ac-guyane.fr](http://www.ac-guyane.fr) et à le déposer une fois rempli auprès de leur IEN pour avis, avant le **mardi 31 mars 2009** **déla****i de rigueur.**

**Tout dossier sans avis de l'IEN sera annulé.**

Une matinée d'information se tiendra **le samedi 21 mars 2009 de 8h30 à 12h30 à l'IUFM de Guyane, salle C11.** Cette journée, animée par l'Inspecteur de l'Education Nationale chargé de l'enseignement spécialisé ainsi que par des enseignants spécialisés, permettra :

- d'apporter aux candidats des précisions quant aux caractéristiques des emplois auxquels conduisent les différentes formations ;
- de les informer des conditions dans lesquelles sont organisés et se déroulent les stages de formation et les obligations qui en découlent ;
- de leur fournir des indications sur les postes disponibles dans le département.

L'option retenue pour l'année 2009-2010 est la suivante :

- **OPTION D**
- **OPTION F**

Les formations théoriques se dérouleront à l'IUFM de Guyane, à Cayenne.

Les candidats, confirmant leur candidature à l'issue de la matinée d'information, se verront proposer un entretien (voir information annexe III).

Vous trouverez ci-joint :

- ANNEXE I : tableau récapitulatif des conditions exigées des candidats aux stages
- ANNEXE II : liste des options du CAPA-SH
- ANNEXE III : courrier de l'I.E.N. chargé de l'ASH
- ANNEXE IV : dossier de candidature

Frédéric WACHEUX

**- ANNEXE I -**

**CONDITIONS EXIGÉES DES CANDIDATS AU STAGES DE PRÉPARATION  
AU CAPA-SH**

Nature des stages	Age des candidats (1)	Qualification exigée	Obligation de servir
CAPA-SH Option: A-B-C-D-E-F-G	Etre âgé de moins de 50 ans	Appartenance au corps des professeurs des écoles ou au corps des instituteurs titulaires.	Exercer à l'issue du stage des fonctions relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires pendant 3 années consécutives dans l'option choisie et dans le département au titre desquels l'admission en stage a été prononcée.

(1) A la date du 1<sup>er</sup> octobre de l'année d'entrée en stage.

## **- ANNEXE II -**

### **Options du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap**

#### **(CAPA-SH)**

- Option A : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves sourds ou malentendants ;
- Option B : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants ;
- Option C : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant ;
- Option D : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives ;
- Option E : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique ;
- Option F : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté ;
- Option G : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante rééducative.

- ANNEXE III -

Cayenne, le 18 février 2009



Jeunesse  
éducation  
recherche



**ASH**

**Adaptation scolaire et  
Scolarisation des enfants  
En situation de Handicap**

Rectorat Cépéro  
Place Léopold Heder  
97300 Cayenne  
[ien.ais@ac-guyane.fr](mailto:ien.ais@ac-guyane.fr)  
Tél. : 05 94 25 58 88  
Fax : 05 94 25 58 60

M. David NOEL  
Inspecteur de l'éducation nationale  
chargé de L'adaptation scolaire et de la  
scolarisation des élèves en situation de  
handicap  
sur le département de la Guyane  
aux enseignants titulaires  
du premier degré

**Objet :** réunion d'information sur les formations destinées aux enseignants titulaires pour la préparation au CAPASH (les PE2 2007/2008 ne sont pas concernés par cette réunion).

Le développement de la scolarisation des élèves en situation de handicap et l'enseignement en section d'enseignement général pré professionnel adapté du second degré (SEGPA), nécessitent l'investissement d'enseignants bénéficiant de formations complémentaires. Celles-ci feront l'objet, en 2009/2010, de stages mis en place à Cayenne, par l'IUFM de Guyane.

Tous les personnels titulaires, intéressés par l'exercice professionnel en classe d'intégration (CLIS 1), en unité d'intégration (UPI 1), sur un poste de référent scolaire « handicap », en établissement médico-social, au centre pénitentiaire, ou en SEGPA, sont conviés à une matinée d'information qui se tiendra le **samedi 21 mars 2009**, de 8h30 à 12h30 à l'IUFM de Guyane, salle C11.

De 8h30 à 9h30, l'option F sera présentée puis de 9h30 à 10h30, l'option D. A partir de 10h30, chaque candidat se verra proposer un entretien de sélection à l'une ou l'autre de ces deux formations (F ou D). Au cours d'un échange d'une dizaine de minutes, il devra faire la preuve, auprès d'une commission ad hoc, de sa motivation et de ses capacités à suivre la formation au CAPA SH, à enseigner auprès d'enfants à besoins éducatifs particuliers et à gérer la certification au CAPA SH.

Les enseignants de St Laurent souhaitant participer à cette matinée devront transmettre une demande d'autorisation d'absence à de leur supérieur hiérarchique. En cas d'accord, une attestation de présence leur sera fournie lors de l'entretien. Ils devront la remettre à leur inspecteur.

Le désir de s'investir dans le domaine de la scolarisation des élèves en situation de handicap ou auprès de jeunes en grandes difficultés scolaires, une bonne connaissance du système éducatif, une excellente capacité d'adaptation constituent les qualités exigées pour se présenter à ces diverses formations. Au mois de mai 2009, un premier stage de trois semaines, dit « stage N-1 »,

regroupera les candidats retenus pour la formation, à l'IUFM de Guyane. Dès le mois de septembre, les stagiaires exerceront sur un poste de formation correspondant à l'option D ou F et suivront 14 semaines de formation théorique à l'IUFM de Guyane. En 2009/2010, l'objectif du rectorat de Guyane est d'irriguer les zones éloignées de Cayenne en enseignants certifiés et expérimentés. Aussi, les postes de formation offerts aux stagiaires seront-ils situés dans l'ouest ou dans l'est guyanais. Les candidats devront donc prendre en compte ces données incontournables. La formation mise en place tiendra, bien entendu, compte de cette spécificité et apportera les moyens nécessaires à un travail de qualité, une réflexion appuyée sur les divers terrains d'exercice ainsi qu'au développement d'innovations pédagogiques.

*Confiant dans votre capacité d'investissement et votre motivation,*

**L' IEN ASH  
David NOEL**

**- ANNEXE IV -**

**RECTORAT DE LA GUYANE**

## **DOSSIER DE CANDIDATURE**

**AU STAGE DE PRÉPARATION AU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR LES AIDES SPÉCIALISÉES, LES  
ENSEIGNEMENTS ADAPTÉS ET LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP  
CAPA-SH**

**ANNEE SCOLAIRE 2009-2010**

NOM ET PRÉNOMS :

NOM DE JEUNE FILLE :

DATE DE NAISSANCE :

SITUATION DE FAMILLE :

C

M

D

NOMBRE D'ENFANTS :

**TÉLÉPHONE (OBLIGATOIRE) :**

**AFFECTATION :**

**DIPLÔMES**, dates d'obtention :

**ANCIENNETÉ GÉNÉRALE** des services au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours :

**NOMBRE D'ANNÉES EFFECTIVES** en qualité de titulaire au 1<sup>er</sup> octobre de l'année en cours :

**ECHELON ACTUEL :**

**CHOIX DU CENTRE DE FORMATION** (*par ordre préférentiel*)

1 - Cayenne

**OBLIGATION DE SERVIR  
ET DE SE PRÉSENTER AUX EXAMENS**

(A signer par le candidat)

Je m'engage :

- à me présenter, à l'issue du stage à l'IUFM, aux épreuves de l'examen du CAPA-SH, dans les conditions fixées par les textes en vigueur ;
- à exercer, à l'issue du stage théorique, pendant 3 années consécutives (année de formation comprise) dans l'option choisie lors de l'admission en stage, dans le département au titre duquel l'admission en stage à été prononcée.

Date et signature du candidat :

**Avis de l'Inspecteur de circonscription :**

- capacités relationnelles du candidat
- aptitudes à s'insérer dans une équipe de travail
- autres observations

Date, signature

=====

**Avis de la Commission d'entretien :**

- motivations du candidat
- capacités d'adaptation aux fonctions qu'il sollicite
- capacités relationnelles
- aptitudes à s'insérer dans une équipe de travail
- autres observations

Date, signature :

=====  
**Avis de l'Inspecteur de l'ASH :**

Date, signature :

=====  
**Décision de l'Inspecteur d'académie adjoint au Recteur :**